



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

DEMANDE D'AIDE A LA CAISSE DE SOLIDARITE DU SNUDI-FO 94

Dans le cadre de la grève contre le projet de retraite par points, je sollicite l'aide financière de la caisse de solidarité du SNUDI-FO 94 :

(merci d'écrire lisiblement)

Nom :

Prénom :

Tél. :

Adresse postale **pour envoi du chèque** :

TOTAL DE JOURS DE GREVE EFFECTUES DEPUIS LE 5 DECEMBRE :

Indiquer tous les jours de grève effectués, y compris ceux qui n'ont pas encore été retirés et devraient l'être sur les payes des prochains mois. Attention à comptabiliser les samedis, dimanches et mercredis si ceux-ci ont été retirés dans le cadre de l'application de l'arrêt Omont si c'est le cas dans votre circonscription (exemple au verso pour lire votre feuille de paye).

Partie à remplir par l'adhérent(e)	Partie réservée à la trésorerie et à la commission de contrôle	
Nombre de jours de grève retirés sur ces mois :	Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/> (motif :	
Je joins à cette demande une copie de mes bulletins de salaire sur lesquels apparaissent les retenues sur salaire pour service non fait. <input type="checkbox"/>	Montant de l'aide accordée : 20 euros X =	
J'ai pris note que 3 jours de carence s'exercent (sur l'ensemble des jours de grève effectués) et que la caisse de solidarité est saisie à compter du 4 ^e jour de grève. <input type="checkbox"/>	Paiement effectué par chèque n° le	
Date et signature	Signature trésorerie	Signature commission

Fiche à retourner au syndicat, avec la copie du bulletin de salaire, de préférence par mail (94snudifo@gmail.com) en précisant en objet

demande pour la caisse de solidarité SNUDI-FO 94

ou à défaut par courrier postal : SNUDI-FO 94, 11/13 rue des Archives, 94 000 Créteil.

LIRE VOTRE FEUILLE DE PAYE

Rappel votre feuille de paye n'est plus envoyée en version papier, mais n'est accessible que sur <https://ensap.gouv.fr/>.

CODE	ÉLÉMENTS	
016042	TOT ABSENCE NON REMUNEREE 01J DEBUT 17/12/2019	€

une journée de grève a été retirée : le 17 décembre.

CODE	ÉLÉMENTS	
016042	TOT ABSENCE NON REMUNEREE 02J DEBUT 05/12/2019	€
101000	TRAITEMENT BRUT	€
101050	RETENUE PC	€

deux journées de grève à compter du 5 décembre ont été retirés :
il s'agit donc des jeudi 5 et vendredi 6 décembre.

CODE	ÉLÉMENTS	
016042	TOT ABSENCE NON REMUNEREE 04J DEBUT 05/12/2019	€
101000	TRAITEMENT BRUT	€
101050	RETENUE PC	€

quatre journées de grève à compter du 5 décembre ont été retirés :
il s'agit donc des jeudi 5, vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8.
Par conséquent, cela signifie que l'arrêt Omont a donc été appliqué.

☞ A noter également que la retenue sur salaire d'1/30^e s'effectue sur les primes et indemnités diverses, à l'exclusion des prestations sociales et des avantages familiaux (indemnité de résidence et supplément familial de traitement).